

ont accepté cette clause ainsi que les recommandations qui vous auraient été soumises comme constituant le troisième rapport au Parlement.

M. SHAW: Cela nous sera communiqué avant que le rapport soit soumis au Parlement.

Le PRÉSIDENT: J'espérais qu'il en serait ainsi, bien entendu.

M. SHAW: A mon sens cela est nécessaire.

M. HOMUTH: Avez-vous mis au voix le sous-amendement?

Le PRÉSIDENT: Je dois dire que l'amendement de M. Stewart ne me semble pas régulier. Nous ne pouvons nous donner les attributions d'une commission royale.

M. STEWART: Je suis tout disposé à retirer mon amendement.

Le PRÉSIDENT: Cela vous convient-il, M. Probe? Vous avez appuyé l'amendement de M. Stewart.

M. PROBE: Oui.

Le PRÉSIDENT: L'amendement est retiré. M. Jackman propose, appuyé par M. Macdonnell, que le Parlement soit prié d'autoriser notre comité à siéger pendant l'intersession. Je me demande si cela est possible. Je n'en suis pas certain.

M. HOMUTH: Je ne sais trop si notre comité est en mesure d'obtenir cette autorisation, ou s'il a le pouvoir de présenter une telle recommandation. Néanmoins, j'estime que les membres ont l'impression que, du fait qu'un grand nombre de questions concernant la Corporation des biens de guerre n'ont pas été élucidées, cette façon de procéder serait opportune. Je me rends compte que la Corporation a une tâche extrêmement lourde à accomplir. Je sais que la vente des biens de guerre comporte de très grandes difficultés; or, ces biens doivent être liquidés puisqu'il n'existe pas dans notre pays d'endroits où ils pourraient être entreposés. Je me rends compte des difficultés. Toutefois, les rumeurs qui circulent à propos de la vente de tel ou tel édifice, de la destruction d'avions, et ainsi de suite, donnent à la population du pays l'impression qu'il se fait énormément de gaspillage et que ces ventes fournissent à certaines gens l'occasion de soigner leurs propres intérêts. Il serait tout à l'avantage de la Chambre et du pays que ces questions fussent élucidées. Nous n'avons pu nous en enquérir autant que nous aurions dû le faire, à cause des travaux de la Chambre et du fait que nous n'avons pu nous réunir plus souvent. S'il nous était possible de siéger pendant l'intersession, nous ferions bien, je crois, de réserver une semaine entière plutôt que de siéger une fois ou deux au cours de quelques semaines successives, afin d'examiner les cas particuliers qui ont été signalés à notre comité, ainsi que les questions qui ont été posées, et inviter le fonctionnaire le mieux au courant des faits à fournir des renseignements au comité. Si cette façon de procéder était possible, elle serait fort avantageuse. Toutefois, j'ai encore certains doutes sur la question de savoir si nous avons le pouvoir d'agir ainsi.

Le PRÉSIDENT: Les mêmes doutes me sont venus à l'esprit. Je suis d'accord avec vous. M. Homuth. Cette question me préoccupe beaucoup. Lorsque j'ai accepté de présider aux délibérations de ce comité, j'ai posé comme condition—et je me suis exprimé bien franchement sur ce point—que notre enquête porterait non pas tant sur le fait que les biens superflus ont été liquidés selon des méthodes que nous pourrions peut-être améliorer, mais plutôt sur la possibilité de réaliser des économies. La deuxième partie de notre ordre de renvoi m'a intéressé beaucoup plus que la première. Je tiens beaucoup à ce que notre enquête se poursuive, mais je doute fort que nous soyons autorisés à la continuer. Je suis d'accord avec vous sur ce point. Il est maintenant plus d'une heure—

M. JACKMAN: Il y a un amendement.